

Décision

Générale

colonial

Décision n° 142 du 29 janvier 1962 :

n° 142

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

29 janvier 1962

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1962

Date du numéro

31 janvier 1962

TEXTE INTÉGRAL

Mme Moubine Kaïssar Georgetterest autorisée.à exploiter pendant l'absence de M. Zouain Félix, dans le bar-restaurant «Chez Dany », sis à Djibouti, plateau du Serpent, une licence de 1re classe pour la vente à consommer sur place ou à emporter de boissons hygiéniques ou alcooliques.